



LYCEE FRANCAIS INTERNATIONAL JACQUES PREVERT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE JEUDI 3 FÉVRIER 2022 À LA SALLE 304, LYCÉE FRANÇAIS, ACCRA

Présents :

1. Mme Sophie Bailly-Bechet, Présidente
2. M. Wissam Raad, Vice-président
3. Mme Nachula Wilson, Trésorière du Conseil d'Administration
4. M. Cyrille Lemée, Membre
5. Mme Nadine Colin-Boumsong, Membre
6. M. Krishan Kapoor, Membre

Également présents :

1. M. David Ballieu, Proviseur
2. Mme Karine Sako, Directrice
3. Mme Sylvie Bourget, Directrice Administrative et Financière
7. M. Alexandre Foulon, Conseiller de coopération et d'action culturelle, Ambassade de France, Accra
8. M. Stéphane Saulais, Chef de la Section Consulaire, Ambassade de France, Accra
9. Mme Aurélie Serve, Représentante du personnel
4. Mme Valérie Felgines, Représentante suppléante du personnel
5. M. Hassan Ghazal, Architecte
6. M. Babacar Barry, Représentant du secrétaire général et Conseiller juridique

Présents par vidéoconférence :

1. Mme Enyonam Dagadu, Vice-trésorière du Conseil d'Administration
2. Mme Emma Tarrant, Membre

La réunion s'est déroulée en présentiel et vidéoconférence. Tous les participants par vidéoconférence ont participé sans soucis de communication.

Ouverture : A 17h05 GMT, la réunion a été ouverte par le Président. N'ayant pas d'objections, l'ordre du jour a été adopté. La Présidente a présenté M. Babacar Barry en tant que représentant du secrétaire général et conseiller juridique du Lycée Français International Jacques Prévert D'Accra LBG (LFIA)

Résolution 01

Les administrateurs ont décidé que l'école confirme la nomination de Babacar Barry Esq pour remplacer Bobby Banson Esq à titre de secrétaire de la société et de conseiller juridique.



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

1. **Rapport de délocalisation de la section maternelle** : M. Cyrille Lemée a informé le Conseil d'Administration que, conformément au mandat confié à la commission immobilière pour l'évaluation de quatre bâtiments en vue de la délocalisation de l'école maternelle, une inspection du site a été effectuée à la suite d'un engagement écrit avec le propriétaire en décembre 2021. Les services de *Bureau Veritas Ghana* ont été sollicités et un rapport de ce dernier a été reçu en langue française le 2 février 2022. M. Hassan Ghazal qui a présenté le résumé des conclusions du rapport a informé le Conseil d'Administration que *Bureau Veritas Ghana* avait effectué une inspection en personne sur trois jours d'un des bâtiments. Le rapport indique que le bâtiment ne convenait pas à un projet d'école parce que la structure n'était pas conforme aux dessins et aux plans architecturaux présentés par le propriétaire. Il a informé le Conseil d'Administration que *Bureau Veritas* avait constaté que les colonnes et les structures en béton du bâtiment ne pouvaient pas supporter le poids de l'occupation. Interrogé par M. Foulon, M. Ghazal a informé le Conseil d'Administration que des travaux de réfection pouvaient être effectués à un coût approximatif de 50 à 60 dollars le mètre carré et que la surface à réparer était de quatre étages de 186 mètres carrés chacun. Cette approximation concerne les défauts visibles et ne tient pas compte des coûts supplémentaires associés à d'éventuels défauts cachés, y compris les fondations du bâtiment.

Le Conseil d'Administration a soutenu les conclusions de la commission. Compte tenu du rapport de *Bureau Veritas*, le Conseil d'Administration a conclu qu'aucune autre mesure ne devrait être prise concernant l'acquisition dudit bâtiment.

La Présidente a fait observer que, compte tenu de ce qui précède, les options qui restent ouvertes pour une extension de l'école pour la rentrée 2022 étaient les suivantes :

- (a) Rentrer en discussion avec le même propriétaire en vue d'une acquisition éventuelle d'un terrain nu de 40 x 80 mètres identifié en septembre 2021 ce qui nécessiterait la construction d'un bâtiment ;
- (b) Chercher une autre propriété par l'intermédiaire d'agents immobiliers et des réseaux Conseil d'Administration ;
- (c) Recours aux voies diplomatiques pour discuter avec le cadastre en vue d'identifier des bâtiments ou terrains publics. Concernant ce dernier, la Présidente a rencontré S.E. Mme Anne Sophie Avé, Ambassadrice de France au Ghana le 2 février 2022. Mr. Foulon a informé le Conseil d'Administration que l'Ambassadrice avait accepté de soutenir ces efforts.

Mr. Kapoor a noté pour mémoire qu'il était en désaccord avec l'approche adoptée par le Conseil d'Administration compte tenu du résultat négatif de l'inspection et a souligné que c'était la deuxième fois que la question du site de relocalisation était soulevée par le Conseil. Il a affirmé que la décision antérieure du Conseil de ne pas envisager la construction d'un bâtiment sur le terrain de 80 x 40 mètres dans l'enceinte



ÉTABLISSEMENT
CONVENTIONNÉ



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

actuelle du LFIA était une erreur, car elle aurait permis la construction d'un bâtiment conforme aux besoins de l'école sans avoir à délocaliser une partie de l'établissement. De ce fait, M. Kapoor s'est retiré de la réunion en nommant M. Raad en tant que son mandataire.

Le Conseil d'Administration a demandé à la Présidente de poursuivre l'examen des options présentées et d'en faire le compte rendu pour un examen plus approfondi du sujet. Le rapport de *Bureau Veritas Ghana* se trouve en annexe de ce procès-verbal.

- Rapport Budget 2022** : Mme Sylvie Bourget, directrice financière, a présenté au Conseil d'Administration le rapport de l'utilisation du budget pour l'année scolaire 2021/22. En résumé, l'utilisation du budget était conforme aux prévisions budgétaires. Les retards de paiements de frais de scolarité étaient dû au fait de la date d'échéance de paiement du deuxième semestre du 15 février 2022. Interrogée par M. Lemée pour savoir s'il y avait des déficits dans les recettes anticipées, Mme Sylvie Bourget, directrice financière, a noté que plus de 90 % des paiements attendus avaient été reçus et que les déficits observés actuellement à la date de la réunion du Conseil d'Administration devraient être clôturés par les paiements des entreprises qui prennent en charge la scolarité des enfants de leurs employés. Ceux-ci effectuent leurs paiements habituellement en début de l'exercice financier et non le début de l'année scolaire. Ces retards de paiements étaient donc normaux et pris en compte par l'établissement dans son plan financier.

M. Stéphane Saulais a souligné que des bourses de l'AEFE étaient disponibles pour les familles françaises en situation difficile. Il a noté que pour l'année scolaire 2021/22 un montant de €132 362 avait été accordé en bourses à 26 étudiants soit une augmentation de €77 770 par rapport à l'année précédente en raison de la pandémie et de ses effets sur les familles. Il a demandé à l'administration de l'école d'informer les parents qualifiés pour l'obtention de ces bourses de déposer leur dossier en précisant que les demandes devaient être reçues avant le 7 février 2022 pour examen par la section consulaire de l'ambassade française.

- Rapport recrutement** : M. David Ballieu a indiqué que l'école prévoyait un certain nombre de postes vacants pour la rentrée scolaire de septembre 2022. Ils comprenaient deux postes au niveau du cycle primaire et six pour le cycle secondaire. Ces postes vacants sont dus aux départs fréquents pour raisons professionnelles, à la retraite ou départs du Ghana. Il a noté qu'en raison de l'augmentation de 11 % du nombre d'élèves à l'école, l'AEFE envisageait la nomination d'un directeur financier, ce qui signifierait que ce poste ne serait plus à la charge de l'établissement.

Mme Félgines a observé que trouver quatre enseignants locaux ou résidents peut représenter un défi pour l'école, en effet cette dernière doit remplacer les enseignants embauchés par l'AEFE.



M. Ballieu a informé le Conseil d'Administration qu'il avait convoqué une réunion du Conseil d'école pour traiter de cette question. Il a aussi informé le Conseil que la Commission Paritaire Locale Consultative (CCPL) se réunirait dans les deux semaines à venir et par la suite, l'école sera informée de la position de l'AEFE à ce sujet. En attendant ces réunions il n'est pas en mesure de donner d'autres informations et si l'AEFE ne prenait pas en charge le recrutement des enseignants, une publication des postes vacants sera diffusée. Par conséquent, Mr. Ballieu a demandé un délai pour revenir vers le Conseil d'Administration.

Le Conseil a étudié le recrutement d'une personne au poste de Ressources Humaines. Il a examiné le profil du candidat à recruter en prenant en compte le manque d'espace physique pour accueillir une personne à temps plein. Mr. Raad a proposé qu'au lieu d'employer une personne à temps plein, le Conseil devrait envisager la nomination d'un consultant ayant pour mandat de mettre en place la structure du département de Ressources Humaines et, par la suite, nommer une personne à temps plein lorsque la structure de l'établissement le permettra.

Sur proposition de Mr. Lemée, le Conseil d'Administration a examiné s'il était possible pour certains employés de travailler à distance, comme le font de nombreuses entreprises en raison de la pandémie. Notant que cet arrangement ne serait pas idéal, le Conseil a conclu qu'il était urgent d'identifier des locaux potentiels en dehors du site pour héberger la personne des Ressources Humaines et d'autres membres du personnel administratif qu'il serait préférable d'avoir sur place ou à proximité de l'école au vu de leurs fonctions.

Résolution 01/2022

Les administrateurs ont décidé à l'unanimité que le Lycée Français International Jacques Prévert procède au recrutement d'un(e) consultant(e) pour mettre en place un système de Ressources Humaines au sein de l'école. À cet objet, le Conseil a délégué et autorisé la commission des Ressources Humaines à lancer un appel d'offres et à lui adresser ensuite leurs recommandations.

Résolution 02/2022

Les administrateurs ont décidé à l'unanimité et autorisé la commission immobilière à reprendre la recherche de locaux hors site afin de permettre la relocalisation du personnel administratif pour qui la présence sur site n'est pas nécessaire et à faire des recommandations au Conseil. Le Conseil a en outre autorisé Mr. Ballieu, le proviseur, à entamer des discussions avec l'école voisine sur la possibilité de louer temporairement des



locaux, et en parallèle, voir si Dr Sarpong accepterait la location d'un de ses 4 bâtiments à usage de bureaux uniquement.

4. **Affaires diverses :** Mme Serve a noté qu'à la suite de la dernière assemblée générale tenue par vidéoconférence, un certain nombre de parents avaient remonté qu'ils trouvaient le format insatisfaisant car ils n'étaient pas en mesure d'être entendus. Elle a proposé que la prochaine assemblée générale se tienne physiquement tout en respectant les protocoles CoVID-19.

Interrogé par Mr. Lemée, Mr. Ballieu a informé le Conseil que précédemment, il avait été difficile d'atteindre le quota nécessaire à la tenue de réunions physiques, ce qui avait entraîné de longs délais d'attente pour le début des délibérations, ce qui n'était pas le cas des réunions en ligne. Après délibération, le Conseil d'administration a adopté une résolution visant à tenir la prochaine assemblée générale dans un format hybride en ligne et physique, à condition que des règles claires aient été établies pour le déroulement de cette réunion.

Résolution 03/2022

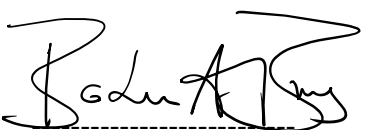
Les Administrateurs ont décidé à l'unanimité que l'Assemblée Générale du Lycée Français International Jacques Prévert prévue en mai 2022 se tiendrait dans un format hybride permettant aux parents de participer à la fois physiquement et par vidéoconférence. Le Conseil a décidé d'élaborer des règles pour la participation des parents à cette Assemblée Générale.

Date de la prochaine réunion : La prochaine réunion du Conseil d'administration est prévue pour le 7 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 06.



Sophie Bailly-Bechet
Président du conseil d'administration



Secrétaire générale